

## 57<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 25 octobre 2021 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : Mme Céline Grellier, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Raoul Jaeggi, conseiller communal, M. le Maire Jean-Bernard Vallat, M. Pascal Créatin, conseiller communal et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 35 du 7 octobre 2021, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Céline Grellier, ouvre la séance. Elle salue le public, les membres de l'APE (Association des parents d'élèves), la direction de l'école, M. Didier Luginbühl des services techniques communaux, M. Gabriel Wolfer représentant des enseignants de Glovelier et M. Maxime Chevillat, ingénieur chez SD Ingénierie Jura SA. Elle salue également les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

CG rappelle que la désinfection de la tribune se fait de manière individuelle et après chaque passage.

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

### 1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

Mme Agnès Veya (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Valery Rion  
M. Jean-Michel Jobin (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. José Raul Perez  
M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre  
M. Jimmy Wicki (PDC) est excusé et non remplacé  
M. Gérald Steiner (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte  
Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et remplacée par M. Patrice Baume  
M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par Mme Romina Bapst  
M. David Allemann (UDC) est excusé et non remplacé  
M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par M. Nicolas Kottelat

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

### 2. Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications

Elle informe des différents documents reçus :

- ◆ Le 18 octobre 2021, Céline Grellier a reçu la démission de Mme Da Rocha Roxane du Conseil général ainsi que de la commission de la journée des personnes âgées ceci en raison de son déménagement. Mme Grellier remercie Mme Da Rocha pour son engagement en faveur de la collectivité.
- ◆ Céline Grellier a reçu, de la part d'une habitante de Courfaivre, une copie d'un courrier adressé à la commune. Il fait suite à un premier courrier envoyé en avril 2021 dans lequel l'habitante concernée évoque le fait que la situation dénoncée dans son premier courrier n'a guère évolué et qu'elle attend des réponses de la commune.
- ◆ Mme Grellier a également reçu une copie d'un courrier, adressé au Conseil communal, de la part d'un citoyen de Courfaivre concernant la modification illicite d'un bucher en un chalet. Ce dernier attend toujours une réponse quant à sa demande. Mme Grellier remercie le Conseil communal de donner la suite qu'il convient.
- ◆ Mme Grellier lit un courrier émanant d'un collectif de parents de Courfaivre concernant le message n°173. Il s'étonne que la cour d'école de Courfaivre n'ait pas été prise en compte de manière plus globale concernant son réaménagement.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal. Il salue le public, les conseillers-ères et les Messieurs de la presse.

- ◆ **Maintien de l'ouverture des terrasses des bars/restaurants durant la période hivernale**

Dans sa séance de ce matin, le Conseil communal a décidé de soutenir les restaurateurs en permettant le maintien des terrasses ouvertes qu'elles soient couvertes ou pas durant la période hivernale. Ceci en tout cas jusqu'aux nouvelles communications sur le « pass sanitaire » qui seront données fin janvier 2022.

Les terrasses ne doivent pas entraver la circulation et ne pas entraver la nécessité des usagers des espaces publics.

L'agrandissement des terrasses sur l'espace public reste possible selon les mesures Covid déjà prises depuis 2020.

Les Autorités communales doivent être informées de ces situations.

- ◆ **Nouvelle association des commerçants et artisans a été créée**

Une nouvelle association de commerçants et artisans de Haute-Sorne a été constituée dernièrement. Son fonctionnement et ses statuts seront finalisés lors d'une prochaine assemblée générale.

- ◆ **PAL**

Les travaux de réalisation du nouveau plan d'aménagement local (PAL) de Haute-Sorne avancent et le Conseil communal a pu bénéficier, au début du mois, d'une présentation détaillée par les différents bureaux techniques. Le dépôt en examen préalable est prévu en début d'année prochaine.

- ◆ **Journée porte ouverte Rosireux**

Le Conseil communal ne peut que regretter le peu de présence des membres du législatif communal lors de l'inauguration de la remise à ciel ouvert du Tramont.

#### 4. Questions orales.

La présidente informe que 5 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

##### **Question no 1 cabanes forestières, posée par M. Kevin Challet (PS+Verts)**

M. Challet interpelle l'exécutif en ces termes :

*« Les cabanes de la Morée, des Trois Barrières, du Folpotat et du Solitaire sont des lieux conviviaux, apaisants, situés au cœur de la nature. Aussi, elles doivent développer l'attrait touristique de notre commune. C'est pourquoi, il est primordial de les entretenir voir d'y apporter des améliorations.*

*Ma question est la suivante :*

*La commune, en collaboration avec les différentes bourgeoisies, a-t-elle un projet à court, moyen ou long terme afin d'apporter des améliorations à une ou plusieurs de nos cabanes forestières ?*

*Je remercie le conseil communal pour ses réponses ».*

##### **Réponse de M. Pascal Crétin, conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :**

*« A court terme, il n'y a pas d'amélioration de ces différentes cabanes en vue. Les cabanes sont sous l'égide des quatre bourgeoisies concernées et, de ce fait, cela nécessite des discussions avec les commissions bourgeoises. Toutefois, un inventaire des travaux/améliorations à effectuer pourrait être entrepris.*

*A Glovelier, une étude est en cours pour mettre en place des panneaux solaires à la cabane de la Morée.*

*A Soulce, un crédit a été voté pour réhabiliter la cabane appelée la Combe au Loup (Folpotat). Le projet de réfection est en cours.*

*Je suis preneur de proposition et de suggestion concernant l'entretien de ces cabanes et m'engage personnellement à veiller que cela soit fait ».*

**M. Challet est très satisfait de la réponse.**

---

##### **Question no 2 influence de l'augmentation du prix des matières sur le volet financier des projets menés par la commune mixte de Haute-Sorne, posée par M. Michel Lando (UDC)**

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

*« La presse s'est faite l'objet dernièrement de nombreux articles sur l'inflation du prix des matières au niveau mondial. Pas un jour ne se passe sans que l'on nous annonce la montée en flèche des prix du bois, de l'acier, du verre, du plastique, du ciment, des composants électroniques, du pétrole et j'en passe.*

*Les fournisseurs et autres artisans travaillant sur des projets dont le maître d'œuvre est la commune de Haute-Sorne se voient ainsi obligés de répercuter ces hausses sur la facture finale.*

*D'où mes 4 questions au Conseil communal :*

*Les services concernés de la commune ont-ils été confrontés à cette tendance haussière sur les projets actuels menés ?*

*Quelle sont les possibilités des services financiers de lisser ces hausses, voir de les bloquer éventuellement par l'instauration de contrats-cadres ?*

*La mise en place de réserves ad hoc au niveau comptable pourrait-elle être envisagée ?*

*Cette problématique impacte-t-elle notablement le fonctionnement normal de la commune (par exemple essence et consommables) ?*

*Je remercie le conseil communal pour sa réponse ».*

**Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :**

« Cette situation nous préoccupe car la commune est impactée sur les projets en cours sachant que depuis quelques mois, les cours de la quasi-totalité des matières premières s'envolent, prolongeant ainsi le rebond enclenché à la mi-2020. Etant très tributaire de la mondialisation de ces matières premières, la Suisse et donc notre commune, subissent de plein fouet cette situation liée à des événements géopolitiques que nous ne maîtrisons pas.

La seule solution possible pour la commune est de planifier les projets à venir en fonction de la situation du prix des matières premières sur le marché mondial. En d'autres termes, si un projet est fortement impacté par cette situation, il faudra peut-être envisager de revoir sa planification et le reporter dans le temps. Pour autant que la situation actuelle se détende et que la spéculation galopante de ces derniers mois cesse.

La solution consistera plutôt de s'assurer que les prix mentionnés dans les futurs offres soient en conformité avec la situation du marché. Ceci afin d'éviter que les coûts des projets soient supérieurs à ceux prévus ;

Pour l'instant, l'impact est limité. Nous citerons toutefois les commandes de mazout dont le prix est en forte hausse en regard de l'année et de l'évaluation de nos stocks.

Des facteurs de court terme, tels que les contraintes imposées aux chaînes logistiques par la pandémie de COVID-19 et la réouverture des économies, alimentent ces pressions inflationnistes. Les plans d'investissement dans les infrastructures et la transition écologique devraient jouer un rôle à long terme.

La COVID-19, a incontestablement modifié l'équilibre à court terme des mécanismes classiques de l'offre et de la demande. Si l'économie mondiale s'est effondrée en 2020, la reprise soutient fortement la demande mondiale de matières premières.

Du côté de l'offre, la pandémie a entraîné des pénuries ayant pesé sur les capacités de production : fermetures de mines, interruption de l'extraction de pétrole sur certains sites et manque de main d'œuvre. Associée à des événements tels le récent blocage du canal de Suez, cette situation a créé un contexte idéal pour une flambée des cours des matières premières.

Conclusion, il faudra impérativement revenir à une économie circulaire.

**M. Lando est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 3 , posée par M. Alain Girardin (HSA)**

M. Alain Girardin (HSA) interpelle l'exécutif en ces termes :

*« Malgré plusieurs interpellations dans ce sens au Conseil général, nous devons constater une constante dégradation de l'entretien des haies et bords de rues. Un manque de rigueur de la part de certains propriétaires qui ne se conforment pas au règlement local, en laissant leur haie à l'abandon. Celles-ci débordent carrément dans l'espace public sur les rues et trottoirs. D'autres citoyens par contre, qui s'attellent à cette tâche, constatent et se découragent de voir le manque flagrant de contrôle ou de suivi par la commune envers les récalcitrants.*

*Les enfants accrochent leurs vestes ou leurs joues à toutes sortes de ronces et d'épines qui débordent très largement sur la rue ou les trottoirs. A certains endroits on ne se croise plus, il faut faire un écart sur la route. Des carrefours sont masqués. Les plantes indésirables ou envahissantes, chardons, orties ou séneçon jacobée, qui devraient être combattues tant dans les herbages que le long des routes, selon les directives cantonales, bordent encore les limites de propriétés.*

Bref, les rue et trottoirs sont par endroits de plus en plus dégradés. Nos employés de voirie s'occupent déjà d'entretenir et de faucher les endroits qui sont dans leur attribution, et ils ne peuvent pas tout gérer. Si le règlement local n'est pas appliqué à quoi sert-il ?

Nos questions sont les suivantes :

- A quelle fréquence un plan d'entretien ou une tournée de contrôle est-elle effectuée ?
- Pourquoi le Conseil communal ne fait-il pas appliquer le règlement à ce sujet ?
- Le Conseil communal entend-il faire exécuter ces tailles par la voirie, facturer les travaux par substitution et dans ce cas engager plus de personnel pour le faire ?

Nous remercions le conseil communal pour ses réponses ».

**Réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :**

« L'application d'un règlement n'est pas aussi facile qu'il n'y paraît. Cette problématique est antérieure à la fusion. Actuellement, nous devons compter aussi sur la biodiversité et le conseil communal a pris la décision de ne plus faucher systématiquement certains bords de routes.

Pour l'instant, nous préférons appliquer ce règlement avec diplomatie et trouver un terrain d'entente que de nous engager dans des procédures interminables. Au niveau du contrôle des haies, après un constat de la voirie, un courrier recommandé est envoyé au propriétaire pour tailler leur haie. C'est le suivi du dossier et rappel à la clef qui prend beaucoup de temps et d'énergie. Nous manquons de personnel pour appliquer un règlement comme votre groupe le voudrait. C'est dans le cadre du budget que vous pouvez faire certaine proposition.

Pour terminer, et avec nos moyens actuels, lors d'une prochaine commission, nous établirons un plan de contrôle par secteur de rue et un premier constat sera fait.

Voilà, Monsieur Girardin cette proposition en guise de réponse.

Et je remercie, au nom du conseil, la très grande majorité des citoyens qui respecte nos règlements communaux ».

**M. Girardin est partiellement satisfait de la réponse.**

---

**Question no 4 : Continuons de favoriser la protection de l'environnement, posée par M. Blaise Schüll (PCSI+RC) :**

M. Schüll interpelle l'exécutif en ces termes :

*« Madame la Présidente,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers collègues,*

*Il y a tout juste un mois, les Autorités communales et l'Office cantonal de l'environnement invitaient l'ensemble de la population jurassienne à venir découvrir la remise à ciel ouvert du Tramont, à proximité de l'ancienne décharge de Rosireux, à Bassecourt.*

*Des travaux de remise à ciel ouvert et de revitalisation du ruisseau ont permis d'apporter une nette amélioration de la qualité de l'eau dudit ruisseau. Des travaux coûteux, mais nécessaire pour les mesures urgentes d'assainissement de l'ancienne décharge de Rosireux.*

*En effet, il était temps d'agir pour mettre un terme aux atteintes inacceptables à l'environnement et laissées par cette ancienne décharge qui, à l'époque, manquait de contrôle et de suivi.*

*Aujourd'hui, à 600 mètres à vol d'oiseau du Tramont, plus précisément en bordure du chemin, rue Champ-Denain, au nord-est de l'Espace industriel, se trouve un garage ou un dépôt de machines et véhicules. Tout ceci non loin du ruisseau de Boécourt. Sans vouloir polémiquer, j'ose espérer que les responsables de ce site respectent les autorisations, permis ou autres règlements en vigueur.*

*D'où ma question : le Conseil communal est-il en mesure de nous confirmer que des contrôles sur la pollution des sols et de l'eau sont effectués sur ce site sachant que ce dernier est tout proche du ruisseau de Boécourt ?*

*Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. »*

**Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, Maire, qui s'exprime en ces termes :**

« Cette parcelle pose problème depuis longtemps et c'est du terrain privé. Le conseil communal va aviser l'Office de l'environnement qui se rendra sur place avec la commune. Ce dépôt se trouve dans une zone d'activités.

Le Conseil communal va veiller à ce que cette démarche se fasse rapidement.

**M. Schüll est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 5, Légionellose à l'école primaire de Bassecourt, posée par M. Eric Zuber (PCSI+RC) :**

M. Zuber interpelle l'exécutif en ces termes :

« Il y a environ quatre semaines lors d'un contrôle du laboratoire cantonal, les douches de la halle de gymnastique de l'école primaire de Bassecourt devaient fermer temporairement suite à la découverte de bactéries de la légionellose.

Questions :

Les analyses ont-elles été effectuées dans les autres halles des écoles de Haute-Sorne ? Et si c'est le cas, quels sont les résultats ?

Je remercie le conseil communal pour sa réponse ».

**Réponse de Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale, qui s'exprime en ces termes :**

« Des analyses ont été faites à Glovelier et n'ont rien démontré d'anormale. Concernant Courfaivre soit c'est en cours ou cela va être fait ».

**M. Zuber est partiellement satisfait de la réponse.**

<p><b>5. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 937'400.- pour la création de trois cours d'école dans les villages de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt. (message n°173 du 25 octobre 2021).</b></p>
---

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne s'oppose aux interventions de MM. Wolfer et Gury respectivement représentant des enseignants de Glovelier et Bamo du projet.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale qui s'exprime en ces termes :

« J'ai le plaisir de vous présenter le projet de réaménagement des 3 cours d'école de Glovelier, Bassecourt et Courfaivre.

*Le message définit clairement la volonté du Conseil communal de créer des places avec des axes forts dans certains domaines.*

*Le projet de Bassecourt profitera des synergies avec le projet de création de 4 classes ainsi qu'avec la prochaine arrivée du chauffage à distance. Il permettra également de répondre à la motion demandant*

la mise en place d'un marché au sein de notre commune. D'ailleurs, la commission en charge de ce projet a confirmé sa volonté d'utiliser cette place centrale pour répondre à la motion en question et à amener des aménagements électriques en conséquence. Il est à noter également que les Autorités communales ont informées Bassecourt s'amuse de ce projet et que des possibilités existent pour permettre à la fête de co-exister avec la future place.

Il est également question de rendre cette place dynamique et de profiter de sa situation géographique pour répondre à plusieurs besoins (manifestations, marché local, lieu de rencontre et, bien entendu, une cour d'école). C'est un axe qui concerne donc le développement du territoire selon le programme de législation actuel.

Le projet de Courfaivre est né d'une initiative des professeurs de l'école que le Conseil communal a soutenu dans sa démarche. Il est à relever qu'une participation de l'école contribue à l'aménagement des jeux souhaités. Il vise à la mise en place de jeux d'équilibre et permettra une bonne cohabitation avec le terrain actuel.

Le projet de Glovelier vise un axe écologique et amène une notion de biodiversité dans cette cour. Il émane également d'un groupe de professeur et comporte un aspect pédagogique et culturel. Ce projet correspond également au programme cantonal de « jardins vivants » et suit l'axe écologique du programme de législation.

Au niveau des différentes commissions :

La commission des finances, de la mairie ont validé le message.

La commission des bâtiments a validé le message avec une réserve sur le point d'eau du projet de Glovelier.

Voilà pour la présentation de ce projet, je reste naturellement disponible pour répondre aux différentes questions que vous pourriez avoir ».

**M. Wolfer** souhaite prendre la parole afin de donner un peu plus d'explications concernant le projet de biodiversité de Glovelier. Il s'exprime en ces termes :

« L'école moderne travaille pour l'éducation des enfants sous tous ses aspects : branches scolaires, mais aussi éducation à la santé, prévention contre les dangers, éducation numérique, éducation routière... La prise de conscience des enjeux liés au climat et surtout à la biodiversité ont suscité une réorientation des objectifs du plan d'études romand. Dans ce sens, la biodiversité y fait figure de trame de fond, tout comme dans le concept d'Education 21, qui se base également sur les nouveaux articles de la Constitution. Le projet de notre école est singulier car il est initié par les enseignants, pour donner suite au Congrès 2019, durant lequel des réalisations de projets de biodiversité semblables au nôtre, et réalisés dans d'autres cantons ont été présentés.

Le succès rencontré, l'émulation et l'aspect fédérateur de ces réalisations nous ont incité à nous investir à réaliser une telle démarche, la première dans le Jura. Ceci a séduit l'OC de l'environnement, qui a proposé de mener, dans la phase de réalisation, un travail de documentation afin de faire école dans le canton. Il faut relever que les alentours de notre école offrent des conditions idéales. Les aménagements proposés sont le fruit d'un long travail, entouré de professionnels. Ils laissent une large part à la participation des enfants, ceci sur le long terme, mais aussi à celle des parents et des associations, ce qui vise également à décharger la commune d'une surcharge significative au niveau de l'entretien.

Ce point nous a paru fondamental. Par ailleurs, l'équipement en jeux est aussi largement pris en compte. Le groupe de travail a toujours travaillé en totale transparence. La commission d'école (CE), et donc par ce biais l'association des parents d'élèves (APE), ont été intégrées dès le départ. Une certaine crainte au sujet du financement a été émise au départ, et un aménagement a été demandé, un seul : la suppression d'une ruche, ce qui a été fait.

Je démens formellement deux choses qui ont été répandues contre toute vérité :

- Ni la CE ni l'APE n'ont formulé au groupe de travail d'autres réserves que ce qui vient d'être dit.
- Les enseignants de Glovelier sont unanimes derrière ce projet.

*Il va de soi que nous avons cherché à mettre toutes les chances de notre côté en nous investissant largement, en plus, à chercher des fonds privés. Aujourd'hui, je vous annonce que nous avons réuni plus de 60'000 CHF, sans compter l'aide importante que fourniront sans doute la Loterie Romande et peut-être Patenschaft. D'autres promesses ont été faites et vont tomber, ce qui nous porte à affirmer que la participation communale sera très probablement en-dessous des 30'000 CHF prévus.*

*Cet engouement montre que notre projet est sérieux et très solide. Parmi les aides, la Fondation 21 a promis le maximum requis, après une étude approfondie de notre dossier sous tous ses aspects : pédagogique, participatif en particulier. Les lettres de soutien mentionnent une condition évidente : le projet doit être réalisé dans son ensemble, intégralement, sans retranchements par rapport au dossier de présentation.*

*D'ailleurs, dès le moment où l'on retire un élément, on ne peut plus parler tout à fait de biodiversité. A ce propos, il convient de relever que tous les équipements sont aux normes de sécurité, le biotope en particulier, et que tout est homologué aux normes du BPA. De même, ce dernier est pourvu d'une barrière de sécurité verrouillée. Certains craignent que des parasites du type moustiques ou autres prolifèrent : aucune source sérieuse ne permet d'affirmer cela et les expériences faites prouvent que tout cela est faux. « Bio » est un préfixe qui signifie « Vie », la vie que nous voulons pour nos enfants, pour leur avenir, dans un esprit constructif et positif. Notre projet n'est pas si ambitieux qu'il n'y paraît : il vise simplement à restaurer en petite partie ce que deux ou trois générations ont pris à la nature. Nous vous invitons à être aussi enthousiastes que nous et voter un grand oui à notre projet ».*

C. Grellier remercie M. Wolfer pour ces explications.

**M. Alain Girardin, chef de groupe HSA**, demande une interruption de séance. Etant donné qu'il a fait parvenir vendredi, un document aux chefs de groupe et qu'il n'a pas encore eu de retour jusqu'à ce soir, il demande une interruption de séance afin de pouvoir s'entretenir avec les chefs de groupe.

Au vote, l'interruption de séance de 5 minutes est acceptée.

Après l'interruption de séance, la présidente propose de passer aux questions et aux positionnements des groupes.

- **M. Laurent Beuchat, (PCSI +RC)** souhaite savoir qui s'occupera de l'entretien du jardin, des poules etc et notamment durant les vacances ainsi que sur toute la durée de vie du projet ?

M. Wolfer lui répond comme suit :

Concernant les points qui méritent un entretien, des journées avec les parents sont préconisées et organisées. Il y a également une étroite collaboration des associations de la protection de la nature comme le GPNG pour tout ce qui est des travaux propres et de l'entretien. Concernant les plantations, le jardinage sera calqué sur le calendrier scolaire. Pour le poulailler, une collaboration pourra être mise sur pied avec la ferme voisine. Cette collaboration peut être revue et améliorée. Durant les vacances, il y aura toujours des enseignants sur place qui pourront s'occuper du jardin et de l'entretien. En dehors des vacances scolaires, ce sont les enseignants accompagnés des enfants qui s'en occuperont.

**M. Blaise Schüll, (PCSI+RC)** prend la parole et s'exprime comme suit :

*« Le message no 173 qui nous est proposé ce soir aborde un objet d'une très grande importance. En effet, il ressort que les cours d'écoles de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt sont désuètes et ne répondent plus aux normes en ce qui concerne la sécurité des enfants. Il en va de soi que les aires de jeux sont favorables pour le développement d'un enfant. Espérons que les différents projets trouvent leur place, amènent un plus aux utilisateurs et soient des lieux de vie essentiel dans les villages.*

*Toutefois, a-t-on réellement pensé à tous les détails en présentant ce projet. La vie est belle, les employés de notre commune sont, ce que l'on peut entendre souvent, sous l'eau côté travail, alors que les trois projets demandent un certain investissement au niveau du suivi.*

*En ce qui concerne Courfaivre, le moins coûteux, n'aurait-on pas dû penser à une petite piste finlandaise, un sentier recouvert de copeaux, qui demande très peu d'entretien et qui ne ferait pas tache dans le secteur. Tout ceci pour le plus grand bien des enfants, mais aussi de la population. Qui ne connaît pas « la Suisse bouge ».*

*Du côté de Glovelier, le projet est un peu plus délicat. Plan d'eau, sentier pieds nus et poulailler méritent un entretien considérable. En plus, la sécurité, la détention d'animaux et d'autres dangers ne sont pas à exclure. Toutefois, M. Wolfer nous a donné un peu plus de précisions ce soir.*

*Quant à la cour d'école de Bassecourt, on peut dire que les constructions en bois n'ont pas été négligées. Espérons que ces jeux en bois ne soient pas trop mis à l'épreuve par, il est vrai, une minorité de la population. Comme on le dit si bien, une cour d'école est construite en tout premier pour les élèves. Dans le projet de Bassecourt il est tout de même écrit qu'il est important de laisser assez d'espace pour d'autres événements (manifestations, fêtes de village, etc.). Alors, de ce côté-là, des doutes subsistent, pas pour un marché, mais pour une fête du village sous la forme actuelle.*

*Le groupe PCSI et RC à une grande majorité, soutiendra ce crédit cadre.*

*Merci de votre attention ».*

- **Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** pose la question suivante :

Quel est le lien entre les cours d'écoles qu'il faudra aménager et Bassecourt s'amuse ? Et qu'en est-il de Courfaivre ?

**Mme Rose Marie Allemann, conseillère communale**, répond que le comité de Bassecourt s'amuse a été informé du projet et que des discussions ont eu lieu. La cour d'école de Bassecourt, cette dernière va être aménagée pour que la fête du village puisse continuer de se dérouler à cet endroit. Concernant Courfaivre, ce sont les enseignants qui font part de leur souhait à la direction.

M. Gury complète en précisant qu'il n'y a pas de souci à se faire concernant cette installation en bois. Les futures infrastructures de la cour d'école de Bassecourt correspondront aux dispositions légales BPA. Il aurait été possible de réaménager trois cours d'école en même temps, mais cela eût été un coup trop élevé.

**M. Kevin Challet (PS+Verts)** s'exprime en ces termes :

*« Nous rejoignons totalement les propos de Gabriel Wolfer et nous souhaitons ajouter les éléments suivant :*

*Après de multiples propositions, le groupe PV-Verts se réjouit de la création de trois cours d'école dans les villages de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt.*

*Nous nous réjouissons d'autant plus que les aménagements prévus contribueront à promouvoir la biodiversité et à sensibiliser les enfants aux valeurs environnementales. Nous sommes convaincus que ce projet qui se veut proche de la nature offrira une approche pédagogique spécifique pour tout un chacun et c'est un professionnel de l'enfance qui s'exprime.*

*Nous soulignons l'investissement des enseignants de l'école de Courfaivre qui participent financièrement au projet via le fonds de l'école primaire ainsi que la contribution des enseignants de Glovelier qui se sont donnés la peine de rechercher des fonds.*

*Aussi, notre groupe félicite que ce projet permette la création d'un espace destiné à accueillir un marché ce qui fait suite à notre motion déposée le 26 février 2019. Toutefois, l'ouverture d'un espace n'est qu'un début. Maintenant, place à la réalisation, car « le marché » en Haute-Sorne se fait attendre.*

*Le groupe PS-Verts acceptera à l'unanimité ce message et remercie tous les acteurs qui ont contribué à la bonne marche de ce dossier complexe.*

*Merci pour votre attention ».*

**M. Michel Lando (UDC+RC)** s'exprime en ces termes :

« La création et l'installation de 3 cours d'école sur les sites de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt telles que présentées dans le message 173 soumis au Conseil général de ce soir semblent aller de soi d'un premier abord. On y parle d'aires de jeux contribuant à l'épanouissement des enfants, de service rendu par les abeilles qui survolent la prairie et de la nécessité d'inculquer aux plus jeunes des comportements respectueux de la nature.

Néanmoins ces prolégomènes, aussi séduits soient-ils, ne résistent pas à l'étude détaillée du message. Une analyse plus fine amène le groupe UDC Haute-Sorne à poser les questions suivantes :

1. Le montant alloué pour cette réalisation. Au vu des finances de la commune, l'enveloppe n'est-elle pas surdimensionnée ?
2. La période, avant même de connaître et de valider le budget pour 2022, n'est-elle pas prématurée ?
3. Les coûts d'entretien de tels lieux sont-ils pris en compte dans le calcul financier ?
4. Lors de ces activités, qui surveillera les enfants ?
5. La mise en place d'un étang est-elle adéquate d'un point de vue sanitaire et sécuritaire ?
6. La localisation de la place de Courfaivre questionne sur son utilisation.
7. Egalité de traitement avec les communes de Soulce et Undervelier.
8. Pour une enveloppe de ce montant, la population ne devrait pas être consultée (référendum obligatoire) ?
9. Les premiers utilisateurs, à savoir les enfants, ont-ils été consultés ?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC considère que ce projet doit être repensé et invite l'assemblée à le rejeter.

Je vous remercie de votre attention ».

**M. Jean-Marie Allimann (PDC)** a pris acte du courrier de HSA et à la lecture de la lettre reçue de la part de plusieurs familles de Courfaivre en début de séance, M. Allimann a senti un vent nouveau soufflé, un peu malsain qui est le retour de l'esprit de clocher et le déplore. Il faut penser Haute-Sorne Avenir et non plus avoir l'esprit de clocher et aller de l'avant. Les cours d'écoles constituent un événement important pour les élèves et pour la population en générale.

Il demande également ce qu'il en est avec les couverts du préau de Bassecourt.

M. Gury répond que le projet de couvert a été abandonné en raison des coûts trop élevés. Il existe déjà un petit abri où les élèves peuvent s'abriter lors de mauvais temps. Toutefois, l'idée d'un abri n'est pas totalement oubliée. Concernant l'article 13 de l'ordonnance, va encore être approfondi et étudié avec les autorités.

**M. Allimann** fait part de la position du groupe PDC et s'exprime en ces termes :

« Nous partageons l'analyse résultant du message qui nous est soumis. Notre groupe va ainsi accepter et voter le crédit qui nous est proposé. Au-delà de l'aspect purement scolaire, force est de constater que le projet mettra en valeur les places centrales dans nos villages, places qui constitueront autant d'atouts pour réunir la population et lui permettre d'échanger, de communiquer et de partager des moments et des instants de convivialité.

Le but poursuivi est la redynamisation du centre du village. Ce but est à saluer. Pour ce qui est plus précisément de Glovelier, nous prenons acte avec satisfaction du subventionnement important qui est prévu, dans la mesure où il s'agit d'un projet lié directement à la biodiversité. Ce projet est effectivement séduisant. Il a recueilli l'aval de bon nombre d'intervenants, tel que le collectif des enseignants, la commune, l'APE (Association des parents d'élèves).

Se pose toutefois la question de l'entretien des plantations et autres haies qui sont prévues. Quelles sont les intentions du Conseil communal à cet effet ? Va-t-il conclure des contrats de mandat de prestations ? Va-t-il intervenir auprès de groupements, par exemple le collectif des enseignants, aux

*fins d'assurer le bon entretien de la cour ainsi mise en valeur ? Ce point-là, n'est pas à négliger lorsque l'on connaît la vigueur avec laquelle les arbres et plantations s'accroissent dans nos régions.*

*Pour ce qui est de Bassecourt, la cour permettra d'atteindre plusieurs objectifs, comme cela ressort du message. Il s'agira non seulement de créer une zone intergénérationnelle, mais de réaliser plusieurs objectifs poursuivis notamment par la motion « marché couvert ». Ce projet comprend non seulement l'aménagement d'une cour d'école, mais encore d'un équipement important.*

*Il en va de même s'agissant de Courfaivre.*

*Le projet recueille dès lors notre approbation. Une pointe d'interrogation toutefois : l'investissement net prévu porte sur un montant de CHF 925'353.-, d'où un recours à l'emprunt de CHF 885'400.-. Le coût des travaux mentionne notamment un montant de CHF 80'200.- pour divers et imprévus, ce qui représente en gros 10% de l'emprunt. Que cache et que couvre en réalité ce montant de CHF 80'200. Nous invitons le Conseil communal à nous renseigner. Pour le reste, notre groupe va soutenir le projet et voter le crédit présenté ».*

Etant donné que la parole n'est plus demandée, la présidente fait les propositions suivantes concernant les amendements :

- Amendement présenté en un seul bloc : 4 personnes pour et 27 avis contraires
- Amendement voté l'un après l'autre par la même personne : aucun vote

**M. Alain Girardin (HSA)** vient donc présenter les amendements en un bloc et s'exprime en ces termes : « Le Groupe HSA est heureux de voir enfin ce point à l'ordre du jour. Depuis le temps que les enfants et parents de Bassecourt, l'APE de HS ainsi que tous ceux qui avaient voté le projet avant fusion l'attendent. Nous saluons les propositions pédagogiques du projet de Glovelier et regrettons le manque d'équité entre les sites à ce sujet.

*Cependant, ce message nous laisse un goût très amer, et ce malgré les différentes interventions dans les commissions et l'APE, pas ou peu de propositions n'ont été prises en compte. En effet, il est évident que l'élaboration de ce projet n'ait pas été complet.*

*C'est pourquoi, nous venons vers vous avec 2 propositions, à savoir :*

- *La première serait de refuser l'entrée en matière, afin que le projet soit ajusté en tenant compte des arguments qui suivent ci-après, pour le représenter au prochain conseil général.*
- *Si l'entrée en matière est acceptée, notre 2e proposition consiste à déposer 5 amendements motivés par le respect des lois, des finances communales et surtout la sécurité et le bien-être des enfants.*

*Les amendements et l'argumentaire y relatifs :*

**Amendement No 1 :**

*Retrait de l'enveloppe estimée à CHF 100'000.- pour l'installation électrique d'un marché couvert, en attendant la présentation du rapport de la commission chargée d'étudier la faisabilité d'un marché couvert à Haute-Sorne, la conclusion que ce site reste approprié en fonction des contraintes légales.*

*Argumentaire : En effet, dans aucune des commissions chargées d'étudier le message 173, nous n'avons eu de rapport précis sur la faisabilité du marché couvert à cet endroit-là. Est-ce judicieux de dépenser CHF 100'000.- avant de savoir, si ce site sera le plus pertinent, et le seul. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs !*

**Amendement No 2 :**

*Début 2021, lors de la 1ère présentation au dicastère des écoles, il a été demandé au conseiller communal de vérifier les lois cantonales afin que les projets y soient conformes. Lors de notre séance de préparation de groupe, nous avons parcouru ces lois et directives et, c'est avec stupeur que nous*

avons constaté que l'article 13 de l'ordonnance sur les installations scolaires n'est pas respecté (410.316.1).

C'est pourquoi, nous vous proposons l'amendement suivant :

Le message est transformé en un crédit cadre global pour un montant de CHF 837'400.- ; et donnons mandat à la commission des bâtiments d'établir un nouveau projet qui permettra aux 3 sites scolaires de respecter les directives cantonales y relatives :

- a) des préaux couverts en dur aux normes et grandeur conformément à l'art. 14 du décret 410.316.11
- b) une modification des accès et de la circulation quand cela est nécessaire
- c) des zones de récréation en surface verte, et, en dur répondant aux exigences
- d) des installations sportives de base (terrain multi sport dans chaque école) pour une question d'équité entre nos sites scolaires.
- e) installations de jeux collectifs, de zones de repos et rencontre, des installations pédagogiques selon le budget restant.

Argumentaire : Les lois cantonales sur les infrastructures répondent à des besoins réels pour créer un environnement favorable à l'apprentissage des enfants. On ne met pas des enfants sous une bâche entre des arbres (et encore quand la grandeur des arbres le permettra) en cas de mauvais temps (pluie, vent, éclairs).

Si l'ordonnance impose des règles, elle propose aussi des subventionnements qui permettront de garder une enveloppe pour le point e) ci-dessus ; subventions que nous n'aurons pas avec le projet actuel, qui d'ailleurs pourrait subir des remarques ou sanctions cantonales si la procédure n'est pas respectée.

Pourquoi passer à côté de ces subventions ?

### **Amendement No 3 :**

Entretien des installations environnementales et pédagogiques « jardins vivants » : Le projet est complété par les conditions suivantes :

- a) les frais d'entretien ne sont pas à charge de la collectivité, soit du budget de fonctionnement de la commune. Ces frais doivent être couverts pour toute la durée de vie de ses installations par des subventions, dons, parrainages et fourniture de main d'œuvre externe aux responsabilités communales. Cela devra être pris en charge par le budget Bâtiment Ecole de Glovelier sans péjorer le budget par élève de Glovelier, ni des autres site Courfaivre et Bassecourt
- b) le sentier pieds nus doit être sécurisé afin que les enfants ne soient pas blessés par des déprédations pendant ou hors du temps scolaire ; cette sécurité ne doit pas être financièrement à charge du budget de fonctionnement communal.

Argumentaire :

Notre commune comme tant d'autres n'échappent pas aux incivilités et c'est déjà arrivé de trouver entre autres des bris de verres ou des seringues dans les places de jeux. De plus, on ne cesse de nous parler de nos difficultés financières, et de la surcharge de travail de notre personnel très dévoué face à l'ampleur de leur mandat. Un tel projet de par son entretien a un coût non-négligeable en matériel et heures de travail.

Nos finances ne sont pas au beau fixe, et c'est peu responsable de faire porter aux suivants le poids financier de nos décisions. Nous avons beaucoup de projets prioritaires, importants à entreprendre, entretenir et malheureusement pas assez de moyens. Nous vous rappelons que des communes ayant de bonnes capacités financières ont elles prisent ce type de mesures.

Exemple très ancien mais toujours pertinent : Lorsque la famille Burrus a voulu offrir une piscine couverte à Boncourt, les autorités ont dit d'accord à condition que les frais d'entretien soient aussi compris dans le don. Cette démarche n'était pas irrespectueuse du cadeau qu'on lui faisait mais bien responsable face aux finances de la collectivité.

Autre exemple, proche en date et en montant : L'école du Noirmont a proposé aux autorités communales de refaire un parcours vita. Les autorités ont demandé le réajustement de ce projet car l'entretien avait un coût qu'elles ne souhaitaient pas inclure dans leur budget de fonctionnement. Un parcours santé a vu le jour, plus petit et est entretenu par les forces vives des écoles, des élèves et enseignants et non pas par les concierges ou employés communaux.

**Amendement No 4 :**

Suppression du poulailler :

Argumentaire : La détention d'animaux est sujette à beaucoup de contraintes légales, financières, et de temps. Les mots suivants sont assez parlant pour imaginer rapidement pourquoi ce joli projet ne doit pas être retenu : nourriture (achat, distribution, gestion déchets), vétérinaire, déjections, assurances, grippe aviaire, prédateurs, surveillance, vacances scolaires, allergies, SPA, bruits pour le voisinage etc

**Amendement No 5**

Suppression du plan d'eau :

Argumentaire : Qui dit eau, dit bactéries, moustiques nuisibles, sécurité, plongeurs volontaires ou involontaires des enfants, (animal et humain), etc.

Merci de votre attention aux problématiques et propositions déposées ».

**Mme Rose-Marie Allemann** complète en précisant que ce n'est pas une nouvelle cour d'école mais une amélioration.

Mme Céline Grellier propose de passer au vote et suggère deux propositions de vote, à savoir :

- De voter tous les amendements en un seul bloc lève la main ?  
Personne ne lève la main.
- De voter les amendements les uns après les autres ?  
C'est à la majorité que les conseiller-ères acceptent de voter les amendements un à un.

**Vote des amendements :****Amendement No 1 :**

« Retrait de l'enveloppe estimée à CHF 100'000.- pour l'installation électrique d'un marché couvert, en attendant la présentation du rapport de la commission chargée d'étudier la faisabilité d'un marché couvert à Haute-Sorne, la conclusion que ce site reste approprié en fonction des contraintes légales ».

Argumentaire : En effet, dans aucune des commissions chargées d'étudier le message 173, nous n'avons eu de rapport précis sur la faisabilité du marché couvert à cet endroit-là. Est-ce judicieux de dépenser CHF 100'000.- avant de savoir -, si ce site sera le plus pertinent, et le seul. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs ! »

Vote en faveur de l'amendement : 9 voix pour

Vote contre l'amendement : 21 voix contre

**Résultat : l'amendement n° 1 est refusé**

**Amendement No 2 :**

« Début 2021, lors de la 1ère présentation au dicastère des écoles, il a été demandé au conseiller communal de vérifier les lois cantonales afin que les projets y soient conformes. Lors de notre séance de préparation de groupe, nous avons parcouru ses lois et directives et, c'est avec stupeur que nous avons constaté que l'article 13 de l'ordonnance sur les installations scolaires n'est pas respecté (410.316.1).

C'est pourquoi, nous vous proposons l'amendement suivant :

Le message est transformé en un crédit cadre global pour un montant de CHF 837'400.- ; et donnons mandat à la commission des bâtiments d'établir un nouveau projet qui permettra aux 3 sites scolaires de respecter les directives cantonales y relatives :

- a) des préaux couverts en durs aux normes et grandeur conformément à l'art. 14 du décret 410.316.11
- b) une modification des accès et de la circulation quand cela est nécessaire
- c) des zones de récréation en surface verte, et, en dur répondant aux exigences

- d) des installations sportives de base (terrain multi sport dans chaque école) pour une question d'équité entre nos sites scolaires.
- e) installations de jeux collectifs, de zones de repos et rencontre, des installations pédagogiques selon le budget restant

Argumentaire : Les lois cantonales sur les infrastructures répondent à des besoins réels pour créer un environnement favorable à l'apprentissage des enfants. On ne met pas des enfants sous une bâche entre des arbres (et encore quand la grandeur des arbres le permettra) en cas de mauvais temps (pluie, vent, éclairs). Si l'ordonnance impose des règles, elle propose aussi des subventionnements qui permettront de garder une enveloppe pour le point e) ci-dessus ; subventions que nous n'aurons pas avec le projet actuel, qui d'ailleurs pourrait subir des remarques ou sanctions cantonales si la procédure n'est pas respectée.

Pourquoi passer à côté de ces subventions ? »

Vote en faveur de l'amendement : 9 voix pour

Vote contre l'amendement : 21 voix contre

**Résultat : l'amendement n° 2 est refusé**

### **Amendement No 3**

« Entretien des installations environnementales et pédagogiques « jardins vivants » : Le projet est complété par les conditions suivantes :

- a) les frais d'entretien ne sont pas à charge de la collectivité, soit du budget de fonctionnement de la commune. Ces frais doivent être couverts pour toute la durée de vie de ses installations par des subventions, dons, parrainages et fourniture de main d'œuvre externe aux responsabilités communales. Cela devra être pris en charge par le budget Bâtiment Ecole de Glovelier sans péjorer le budget par élève de Glovelier, ni des autres site Courfaivre et Bassecourt
- b) le sentier pieds nus doit être sécurisé afin que les enfants ne soient pas blessés par des déprédations pendant ou hors du temps scolaire ; cette sécurité ne doit pas être financièrement à charge du budget de fonctionnement communal.

Argumentaire :

Notre commune comme tant d'autres n'échappent pas aux incivilités et c'est déjà arrivé de trouver entre autres des bris de verres ou des seringues dans les places de jeux. De plus, on ne cesse de nous parler de nos difficultés financières, et de la surcharge de travail de notre personnel très dévoué face à l'ampleur de leur mandat. Un tel projet de par son entretien a un coût non-négligeable en matériel et heures de travail. Nos finances ne sont pas au beau fixe, et c'est peu responsable de faire porter aux suivants le poids financier de nos décisions. Nous avons beaucoup de projets prioritaires, importants à entreprendre, entretenir et malheureusement pas assez de moyens. Nous vous rappelons que des communes ayant de bonnes capacités financières ont elles prisent ce type de mesures.

Exemple très ancien mais toujours pertinent : Lorsque la famille Burrus a voulu offrir une piscine couverte à Boncourt, les autorités ont dit d'accord à condition de que les frais d'entretien soit aussi compris dans le don. Cette démarche n'était pas irrespectueuse du cadeau qu'on lui faisait mais bien responsable face aux finances de la collectivité. Autre exemple, proche en date et en montant : L'école du Noirmont a proposé aux autorités communales de refaire un parcours vita. Les autorités ont demandé le réajustement de ce projet car l'entretien avait un coût qu'elles ne souhaitaient pas inclure dans leur budget de fonctionnement. Un parcours santé a vu le jour, plus petit et est entretenu par les forces vives des écoles, des élèves et enseignants et non pas par les concierges ou employés communaux ».

Vote en faveur de l'amendement : 12 voix pour

Vote contre de l'amendement : 16 voix contre

**Résultat : l'amendement n° 3 est refusé**

**Amendement No 4 :**

« Suppression du poulailler :

Argumentaire : La détention d'animaux est sujette à beaucoup de contraintes légales, financières, et de temps. Les mots suivants sont assez parlants pour imaginer rapidement pourquoi ce joli projet ne doit pas être retenu : nourriture (achat, distribution, gestion déchets), vétérinaire, déjections, assurances, grippe aviaire, prédateurs, surveillance, vacances scolaires, allergies, SPA, bruits pour le voisinage etc ».

Vote en faveur de l'amendement : 10 voix pour

Vote contre l'amendement : 19 voix contre

**Résultat : l'amendement n° 4 est refusé**

**Amendement No 5**

Suppression du plan d'eau :

Argumentaire : Qui dit eau, dit bactéries, moustiques nuisibles, sécurité, plongeurs volontaires ou involontaires des enfants, (animal et humain), etc.

Vote en faveur de l'amendement : 10 voix pour

Vote contre de l'amendement : 18 voix contre

**Résultat : l'amendement n° 5 est refusé**

Suite au vote, tous les amendements ont été rejetés.

Etant donné qu'il n'y a plus de question et ni de position des groupes pour ce message, la présidente propose de passer au vote final.

Au vote, le Conseil général accepte le message n°173 par 20 voix pour et 7 refus.

**Mme Rose-Marie Allemann**, remercie les conseiller généraux et espère qu'il y aura de belles cours d'écoles.

**6. Prendre connaissance et préavisier un crédit d'investissement de CHF 1'700'000.- pour le réaménagement de la Sorne et du Biernol (secteur Ruedin).  
(message n°174 du 20 septembre 2021)**

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne s'oppose à l'intervention de M. Chevillat.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale, qui fait une brève introduction du dossier.

Cette carte des dangers détermine les endroits où une protection est nécessaire car des faiblesses de protection contre les crues sont connues sur la rivière de la Sorne (secteur Ruedin) et sur le ruisseau du Biernol. Le présent projet a pour objectif d'assainir cette situation. Généralement cela prend environ 10 ans pour arriver au terme d'un tel projet. Les premiers crédits pour cette étude ont été fait en 2013.

Pour la partie détaillée, Mme Beuchat cède la parole à M. Chevillat qui travaille au bureau SD ingénierie.

M. Chevillat va présenter le projet sous son aspect technique. Il précise que les CHF 1'700'000.- comprennent l'ensemble des coûts y compris ce qui a été dépensé jusqu'à présent. Le périmètre d'étude comprend la rivière de la Sorne depuis sa confluence avec le rejet de l'usine hydroélectrique jusqu'à l'aval du pont de la rue des Mérovingiens, mais également le ruisseau du Biernol depuis l'amont de la zone bâtie jusqu'à sa confluence avec la Sorne.

Normalement les travaux devraient débuter début août 2022 pour être terminés à l'automne 2023. Les objectifs principaux sont :

- Protection contre les crues (Sorner et Biernol)
- Revitalisation Sorner et Biernol (partie avale, avant embouchure)
- Réhabilitation de la migration piscicole (notamment suppression seuil Ruedin)
- Extinction de droit d'eau d'usage de la manufacture Ruedin

Mme Géraldine Beuchat prend le relai pour la partie financière. Elle précise que pour le développement de ce genre de dossier, la commune est très suivie quant à savoir ce qui est possible de faire ou pas. Concernant le détail des CHF 1'700'000.-, il se trouve en page 3 du message.

L'entreprise Ruedin participera également financièrement, pour deux ouvrages les concernant directement (déconstruction seuil et prise d'eau et prolongation digue existante près de la manufacture). Une convention est d'ores et déjà établie pour les subventions qu'ils vont toucher.

Au stade actuel, le projet table sur un taux de subventionnement (Fédéral et cantonal) 75%. La part exacte sera connue au moment de la décision du subventionnement qui interviendra après la votation du crédit communal.

Outre la subvention de base, il est possible de bénéficier de « bonus » que ce soit au niveau fédéral et cantonal. Ceci en fonction de trois critères fédéraux (surlongueur, aspects nature et paysage, aspect social), en l'occurrence le taux de 75% indiqué tient compte de ces différents aspects.

L'investissement net est de CHF 365'000.-, un prélèvement sera effectué sur le fond constitué par la taxe des berges, pour la moitié de ce montant. Le solde à financier est donc de CHF 182'500.-. Mme Beuchat indique que le montant final est inférieur aux frais déjà engagés pour l'étude de ce projet.

Mme Beuchat relève encore que la taxe des berges a été calculée sur la base d'un rapport et que le conseil communal reviendra prochainement avec d'autres projets pour lesquels des études sont en cours et dont la réalisation sera couverte par ladite taxe. Elle indique également que la taxe actuelle couvre les besoins d'investissements des projets en cours d'études.

Le présent crédit permettra la réalisation de l'ensemble du projet. A noter que les montants déjà votés pour les études menées jusqu'ici sont intégrés dans le montant du présent crédit.

Au vote, le Conseil général accepte le message par 30 voix pour.

Mme Beuchat a oublié de préciser que ce message a été préavisé favorablement par la commission des berges, des finances et de l'environnement.

**7. Prendre connaissance et voter un dépassement de crédit d'engagement de CHF 80'000.- relatif au message n° 135 portant sur un crédit de CHF 350'000.- TTC pour la rénovation du réservoir de compensation à Berlincourt. (message n°175 du 25 octobre 2021)**

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne s'oppose à l'intervention de M. Luginbühl, des service techniques.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Valérie Soltermann, conseillère communale qui s'exprime en ces termes en s'appuyant d'un dossier photos pour étayer ses propos :

*« Voici à nouveau un dépassement de crédit qui est le deuxième en moins d'un mois. Le dernier dépassement de crédit était en lien avec une erreur rédactionnelle dans un message.*

*Ce n'est pas sans émotion que je présente ce dépassement car c'était mon premier message en tant que conseillère communale.*

*Il n'y pas besoin d'électricité pour alimenter ce réservoir.*

*Par ailleurs, deux commissions ont préavisé favorablement ce message à savoir celle des services communaux et des finances. Le message initial a subi quelques évolutions. Le projet initial qui était juste une rénovation. Chaque évolution a été discutée lors du conseil communal et au sein des commissions. La surprise a été les conditions météo extrêmement défavorables ainsi que la géologie inhabituelle qui ont entraîné ce dépassement de crédit.*

*Le réservoir de compensation se situe dans un lieu complètement insolite. L'alimentation en eau est assurée par les puits des grands champs. L'objectif est d'assurer la pérennité de cet ouvrage et de faire en sorte que le principe physique des conduites siphonnantes maintenu.*

*Il faut relever que nous avons une eau de qualité, qui a besoin de peu de traitement. Le conseil communal a validé un principe avec une variante avec deux cuves, ce qui était techniquement faisable.*

*L'ancien réservoir a été démolit et l'implantation des deux cuves a dû être retardée en raison de la météo. Je félicite le service des eaux pour leur travail remarquable malgré la mauvaise météo.*

*Des nouvelles plantations d'arbres seront effectuées car la nature a passablement souffert de la mise en place de ce réservoir.*

*Techniquement cela fonctionne depuis le 16 juin 2021 et je remercie toutes les entreprises qui ont participé à cette mise en place et ce, dans des conditions extrêmement défavorables ».*

Il n'y pas de question pour ce message mais **Kevin Challet (PS+Verts)** souhaite prendre la parole et s'exprime en ces termes :

*« Le groupe PS-Verts déplore ce dépassement de crédit d'engagement de CHF 80'000.- et souhaite souligner les éléments suivants :*

*Nous sommes conscients que des événements ont influencé négativement la réalisation de cet ouvrage. Toutefois, le tableau comparatif de la rubrique « considérations financières » dudit message nous a pour le moins interpellé, notamment les CHF 100'000.- supplémentaires pour un élément préfabriqué.*

*Les torts sont évidemment partagés au sujet de cette réalisation. Néanmoins, nous nous posons la question suivante : Comment un bureau d'ingénieur ne peut se rendre compte d'un tel écart financier ?!*

*Le groupe PS-Verts va tout de même accepter ce message. Toutefois, si un tel scénario se reproduisait dans le futur, il se pourrait que nous ayons beaucoup moins d'indulgence.*

*Merci pour votre attention ».*

**Mme Soltermann** répond qu'elle comprend qu'on déplore ce dépassement de crédit. Tout a été discuté dans le cadre du Conseil communal. Le bureau d'ingénieur n'avait pas à mettre en garde et les choses ont été discutées.

**M. Girardin (HSA)**, remercie la venue des membres des services techniques au sein des diverses commissions pour présenter ce projet, ce qui a été très appréciée.

Au vote, le Conseil général accepte le message à l'unanimité.

La présidente profite de l'occasion pour remercier les employé-es communaux pour la réalisation de ce projet.

Mme Soltermann remercie le Conseil général pour leur confiance.

<b>8. Traiter la motion n°29 déposée par le groupe Haute-Sorne Avenir (HSA) intitulée « un projet urbanistique et environnemental par législation dans chaque village ».</b>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

C. Grellier cède la parole à M. Mahmoudi Ouarda pour la présentation de la motion.

**Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** présente la motion en ces termes :

*« Tant la population que certains groupes politiques l'affirment ou le souhaitent, l'urbanisation et l'aménagement du territoire de notre commune et de nos villages mériteraient une réflexion nouvelle, en phase avec les enjeux d'aujourd'hui.*

Un autre enjeu majeur est bien sûr celui du réchauffement climatique et la lutte que nous devons mener dès à présent, notamment contre les îlots de chaleur. Notre travail de conseillers généraux s'inscrit dans cette recherche d'intelligibilité de l'action urbanistique et environnementale.

La motion qui vous est soumise ce soir doit être bien comprise et considérée comme un projet d'avenir et POUR l'avenir.

Nos centres villageois se trouvent au cœur de tissus souvent anciens, de valeur patrimoniale, mais aussi toutes proches des cours d'écoles, des commerces, de l'habitat et des transports publics. Ils ne disposent pas toujours d'une vraie mise en valeur.

Le groupe souhaite vous associer à cette réflexion qui traite de notre environnement, de nos espaces de vie, de notre société, de notre bien-être et qui prend soin de notre planète et de notre climat.

« Un arbre pour la vie » Chacun d'entre nous doit y penser, pour la planète et pour nos futures générations.

Cette motion ne se veut pas prétentieuse, ni extravagante, ni financièrement inaccessible. **Non, nous voulons simplement une réflexion avec de petits moyens mais de bonnes idées.** Nous souhaitons que le conseil général de ce soir accepte cette motion qui vise à redonner un peu de verdure dans certains espaces bétonnés, d'aménager des places intelligemment, d'arboriser quelques endroits et ceci petit à petit dans chaque village avec les moyens financiers qui nous seront possibles.

Concrètement :

A Bassecourt par exemple, tous les commerces tournent le dos à la gare. Dans une réflexion à long terme, on aurait pu imaginer qu'en sortant du train, au lieu de voir les bonbonnes de gaz de derrière un bâtiment, on pourrait imaginer voir un peu de verdure et des bancs ou terrasses

L'idée n'est pas forcément de créer une commission spéciale, si les partis politiques ne le souhaitent pas, mais dans un premier temps on pourrait imaginer donner un mandat dans une école d'architecture urbanistique, ou d'aménagement du territoire, ou encore à travers un travail de diplôme ou même encore en lançant un concours d'idées avec une action participative de la population ou de sociétés de la nature.

Accepter cette motion consistera pour l'avenir d'asseoir une gestion cohérente et durable de l'ensemble des espaces publics.

Engager aujourd'hui une politique ambitieuse en faveur de l'environnement jusque dans le cœur de nos villages revient à anticiper à notre niveau les changements importants qui nous attendent.

Voici quelques images, sur le diaporama suivant, montrant des projets de réaménagement d'espaces publics, en particulier à La Coudre à Neuchâtel.

Il s'agit d'un concours récent illustré par des images de synthèse qui montrent la diversité des réponses qui pourraient être apportées par exemple lors d'un concours ou d'un mandat d'études parallèles. C'est là peut-être un outil intéressant pour le projet que nous portons à votre appréciation.

Nous vous adressons quelques images qui illustrent certains projets réalisés en suisse romande entre autres.

Il y a quelques années, une étudiante de Bassecourt, avait déjà proposé quelques idées et projets à travers son travail de fin d'étude en architecture et paysage, notamment pour les berges de la Sorne ici à Bassecourt par exemple.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la motion de ce soir ne porte pas sur un crédit ni un investissement pour l'instant, mais sur la mise en route de réflexion, d'engager une démarche et de partager des enjeux et une vision d'avenir. Tout projet ou crédit à venir seront soumis ensuite à l'acceptation du CG.

Nous vous remercions pour votre attention et à la suite que vous voudrez bien donner à cette motion. Faire passer le diaporama à la séance du Conseil général afin que chacun se rende compte des idées possibles.

Arguments supplémentaires :

- Une réflexion est menée actuellement à Delémont devant la gare
- Moutier à un « Concept de développement urbanistique Moutier 2030 »
- La Chaux-de-Fonds comme Moutier à le Projet « Horizon 2030 »
- Sion à le « projet urbanistique Ronquoz »
- Fribourg parle pour l'urbanisme « des grands projets qui façonneront la ville de demain »

*En plus de toutes les grandes villes de nombreuses communes comme Yverdon, Crissier, Chavannes, la Tène Morges etc... conduisent en ce moment des projets urbanistiques*

*Cette motion n'est pas une dépense d'argent.*

*Une solution avec un partenariat avec des écoles ne coûterait rien. Le projet réalisé par une étudiante pour Bassecourt n'a rien coûté. Ce n'est pas correcte de prétendre le contraire.*

*Si un projet venait à générer des investissements importants, c'est au conseil général que reviendra le choix d'accepter ou refuser un tel investissement ».*

**M. Gérard Ruch, conseiller communal**, donne le préavis du conseil communal et relève que la présentation était chouette. Il précise qu'il y a deux aspects dans cette motion à savoir, l'aspect pratique et politique.

En ce qui concerne l'aspect pratique, il cite quelques projets en cours :

- A Courfaivre : réhabilitation de la place du 23 juin en lieu et place de la déchetterie.
- Réaménagement de la place de la gare à Courfaivre en synergie avec les CFF et l'usine Condor.
- A Glovelier : place de l'école avec le projet de cour d'école et le centre qui aux alentours de la gare. Il y a également d'importants projets qui sont à l'étude dont un passage sous voie piétonnier sous les voies et un projet de passage sous voie pour les véhicules afin de remplacer le passage à niveau.

Politique :

M. Ruch souligne que la fin de la législature approche et bientôt ce seront de nouveaux élus qui prendront la relève. Ce sera au nouvel exécutif de conduire ces gros projets.

Il conclut en demandant de rejeter, pour l'instant, cette motion.

**M. Blaise Schüll (PCSI +RC)** s'exprime en ces termes :

*« Après avoir pris connaissance du contenu de la motion n°29 avec un grand intérêt, le groupe PCSI et RC se positionne de la manière suivante :*

*Notre commune étant en plein processus de révision de son plan d'aménagement local (PAL) et sachant que pour le réaliser, différentes commissions ont été mises sur pied ; commission du PAL, commission de la CEP (conception d'évolution du paysage) et commission de la mobilité, que ces dernières ont travaillé ou travaillent encore sur les sujets évoqués dans la motion n°29 et, ont en partie livré des propositions, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas surcharger notre administration avec une commission supplémentaire.*

*Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats des travaux en cours. En plus, et au vu de la prudence sur les dépenses de notre commune, nous sommes totalement contre un projet d'ensemble réalisé par un architecte paysagiste ou urbaniste.*

*Pour ces différents motifs, le groupe PCSI+RC va refuser la motion n°29.*

*Merci pour votre attention ».*

**Mme Catherine Wolfer (PS+Verts)** s'exprime en ces termes :

*« Fondamentalement, le groupe PS-Verts porte le souci d'un aménagement du territoire qui prenne en compte les objectifs de développement durable énoncés aussi bien au niveau de la mobilité, du bien-être et de la santé ou de la qualité de l'environnement.*

*Cette préoccupation est d'ailleurs relayée au niveau des commissions, tant que possible. Il est clair que cette façon de faire doit être améliorée. C'est peut-être ce que le groupe HSA cherche à atteindre par la motion qui nous est présentée ce soir.*

*Cependant, aux demandes contenues dans la motion n°29, nous préférons trouver le moyen d'intégrer les objectifs de développement durable dans chacun des projets menés au niveau communal que ce soit dans l'urbanisme, dans la gestion des transports publics, gestion des bâtiments, ou autres. Des possibilités s'ouvrent en ce moment puisque le ROAC et la mise en place du PAL sont en pleine révision.*

*Par conséquent, notre groupe refusera la motion telle que présentée par le groupe HSA.*

*Je vous remercie pour votre attention ».*

**M. Alain Girardin (HSA)** souhaite ajouter qu'il est évident que ce projet est échaudé pour l'avenir et que ce n'est pas un projet ponctuel. Il est vraiment nécessaire d'avoir une position, une réflexion pour l'avenir. Pour l'instant, c'est encore une simple réflexion.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, la présidente propose de passer au vote.

Au vote, la motion intitulée « un projet urbanistique et environnemental par législature dans chaque village » est refusée par 21 voix contre et 7 voix pour.

La motion est donc refusée.

<p><b>9. Traiter la motion n°30 déposée par le groupe Haute-Sorne Avenir (HSA) intitulée « pour une meilleure prise en compte des préavis des commissions ».</b></p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

C. Grellier cède la parole à M. Lionel Socchi (HSA) pour la présentation de la motion.

**M. Socchi (HSA)** présente la motion en ces termes :

*« La motion qui vous est soumise ici a pour but de formaliser certaines pratiques. En effet, nous avons constaté à maintes reprises que les messages adressés au Conseil général, qui portent souvent sur des investissements conséquents, sont couramment soumis de manière quelque peu aléatoire aux commissions concernées.*

*Ce manque d'implication des commissions engendre des questionnements multiples lors du passage de ces messages au conseil général, avec les conséquences que l'on connaît : retrait de messages en dernière minute, demandes d'amendements ou encore courriers de citoyens estimant que les messages sont lacunaires. Nous en avons encore eu la démonstration ce soir avec le message no 173 et les nombreuses questions que celui-ci a suscitées.*

*Les commissions étant souvent constituées de personnes avec des compétences en rapport avec le dicastère concerné, il est important d'utiliser ces compétences dans le cadre de la rédaction des messages soumis au législatif.*

*L'acceptation de cette motion permettra une plus grande implication des commissions en évitant, comme cela a été relevé à plusieurs reprises, un désintérêt des commissaires, ceux-ci se sentant de moins en moins concernés dans le fonctionnement de notre commune.*

*L'état actuel des finances de notre commune doit également nous pousser à être créatifs et sélectifs quant à nos futurs investissements. Les commissions doivent être utilisées dans ce sens.*

*Même si nous constatons avec satisfaction que depuis un certain temps les préavis des commissions concernées sont relayés à la tribune du conseil général, il nous paraît important de formaliser et retenir une pratique claire et précise en la matière.*

*Pour toutes ces raisons ainsi que celles mentionnées dans le texte de la motion, je vous invite à accepter cette dernière.*

*Merci pour votre attention et soutien ».*

**M. le Maire** s'exprime en ces termes afin de donner la position du conseil communal :

*« Il y a actuellement une révision de règlements qui est en cours. Notamment le ROAC (règlement d'organisation de l'administration communale). De ce fait, et pour ne pas créer de doublons, nous demandons à l'auteur de la motion d'accepter de la transformer en postulat et d'intégrer l'étude de cette demande dans la révision des règlements communaux.*

Si la transformation de la motion en postulat ne devait pas être acceptée, le conseil communal suggère de rejeter la motion ».

M. Socchi accepte de passer cette motion en postulat.

Au vote, 30 personnes acceptent le postulat intitulé « pour une meilleure prise en compte des préavis des commissions ».

**10. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Ecoles, formation et affaires sociales.**

M. Kevin Challet (PS+Verts) propose la candidature de M. Valery Rion à la commission de dicastère Ecoles, formation et affaires sociales.

La candidature n'est pas contestée et le Conseil général accepte la nomination M. Valery Rion.

**A été déposée :**

- ◆ Question écrite intitulée « Projet de géothermie pétrothermale profonde à Glovelier » déposée par Mme Ouarda Mahmoudi (HSA).

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Céline Grellier remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, les divers intervenants, la vice-chancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

Mme Céline Grellier lève la séance à 22h15.

Glovelier, le 25 octobre 2021

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La Présidente

La vice-chancelière

Céline Grellier

Michele Bailat



